

Le programme de stabilisation déstabilisera l'administration fédérale

Le Conseil fédéral prévoit de réduire ses dépenses d'environ 1 milliard de francs annuellement de 2017 à 2019. Vingt-cinq mesures sont prévues pour réduire les dépenses. Les dépenses dans l'administration seront aussi drastiquement réduites. Le personnel sera particulièrement touché. L'APC s'oppose à ces mesures. Elle l'exprimera fermement dans la procédure de consultation qui est ouverte jusqu'au 18 mars 2016.



© Fotolia

Pourquoi ce programme?

L'évolution des recettes de la Confédération ne suit pas le rythme escompté dans le plan financier élaboré en 2014. La raison, selon le Conseil fédéral, en est un affaiblissement de la croissance économique et un recul du renchérissement. Celui-ci a donc décidé de diminuer les dépenses; pour lui, il est hors de question de contracter de nouvelles dettes ou de chercher de nouvelles recettes. Pour cela, il a élaboré une loi fédérale sur le programme de stabilisation 2017–2019 qui prévoit 25 mesures au total. Le budget sera allégé de près de 800 millions de francs en 2017 et de 1 milliard de francs en 2018 et 2019, par rapport au plan financier provisoire 2017–2019 du 1^{er} juillet 2015.

La loi fédérale sur le programme de stabilisation 2017–2019 rassemble toutes les mesures visant à alléger le budget à partir de 2017. Parmi ces mesures, il y en a qui nécessitent la modification d'une loi fédérale – ce qui implique que les économies ne pourront pas avoir lieu avant 2018 – et d'autres qui sont réalisables sans révision législative, dans le cadre du budget. Ces mesures sont quand même formulées dans la loi fédérale sur le programme de stabilisation. En principe, si les mesures n'ont pas de

durée limitée, elles se poursuivront après 2020.

Suppressions de postes de travail dans les départements

Tous les groupes de tâches sont touchés mais de manière différente. Les secteurs qui ont connu une forte croissance ces dernières années seront plus particulièrement touchés: il s'agit de la formation et la recherche et des relations avec l'étranger. L'administration devra aussi réduire ses dépenses. Le personnel sera particulièrement touché: les charges devront être allégées d'au moins 45 millions par an. 500 à 700 emplois seront probablement supprimés ces prochaines années.

Nous vous invitons à examiner le programme de stabilisation 2017–2019 sur <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/42014.pdf>. Vous trouverez des informations plus détaillées sur les suppressions de postes prévues dans chaque département.

Les rentes transitoires à la trappe

Le Conseil fédéral profite aussi du programme de stabilisation 2017–2019 pour créer une base légale permettant une réduction progressive de la participation financière de l'em-

ployeur à la rente transitoire. Une économie de 5 millions pourra être réalisée à partir de 2018. Comment? En modifiant l'article 32k de la loi du 24 mars 2000 sur le personnel de la Confédération.

La révision proposée de la loi remplace le droit général à une participation au financement de la rente transitoire par une prescription potestive. L'employeur n'a plus d'obligation en la matière.

La modification de l'ordonnance abroge dans un premier temps les participations minimales de l'employeur à la rente transitoire entre l'âge de 60 et de 62 ans. Et à partir de 62 ans, la participation de l'employeur est limitée aux fonctions qui sont astreignantes sur le plan physique ou psychique. Le nombre de collaborateurs et collaboratrices qui pourraient en bénéficier sera ainsi sensiblement réduit!

Luc Python

L'APC contre les mesures d'économie sur le dos du personnel

L'APC est déterminée à lutter contre ces mesures qui touchent le personnel de la Confédération. Elle refuse que le personnel trinque pour la baisse des recettes causée par une politique fiscale erronée. Par ailleurs, les comptes de la Confédération prévoient une fois de plus un fort excédent pour 2015. Le personnel de la Confédération a déjà apporté sa contribution aux économies. Il ne doit pas le faire une nouvelle fois. Si le Conseil fédéral veut économiser, il doit envisager une baisse des prestations à la population, aux cantons et à l'économie. Ce n'est pas aux salarié-e-s de la Confédération de supporter la pression à cause de la surcharge de travail.

L'administration fédérale n'est aucunement surdotée en personnel: depuis des années, les dépenses de personnel ne représentent en effet que 8,4% des dépenses totales de la Confédération, et la quote-part de l'Etat ne cesse de baisser pour atteindre, avec 31,3%, le niveau le plus bas en comparaison européenne.

En tant que partenaire social le plus important de la Confédération, l'APC s'engagera fermement lors des discussions avec le conseiller fédéral Ueli Maurer, nouveau responsable du personnel de la Confédération, pour défendre la rente transitoire et s'opposer aux licenciements.

Mesures par département

Le tableau suivant montre le volume des allègements par département et la part des dépenses de personnel.

En millions de CHF	Allègement total			Part des dépenses de personnel		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
Chancellerie fédérale	1,8	2,0	2,1	0,5	0,5	0,5
DFAE	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2	5,2
DFI	5,1	5,1	5,1	4,5	4,5	4,5
DFJP	8,1	8,0	8,0	5,7	5,4	5,3
DDPS	19,5	19,5	19,5	4,0	4,0	4,0
DFF	52,7	59,8	65,2	17,2	14,9	15,3
DEFR	6,5	6,7	6,8	5,9	5,9	5,9
DETEC	8,8	8,7	9,6	4,6	4,6	4,6
Total (efforts d'économies)	107,7	115,0	121,5	47,5	45,0	45,3

Source: Programme de stabilisation 2017–2019: rapport explicatif pour la procédure de consultation